

CHOISIR
LE GAZ,
C'EST AUSSI
CHOISIR
L'AVENIR



— FAITS MARQUANTS





NOTRE RAISON D'ÊTRE

“ Agir pour donner au plus grand nombre le choix d'une énergie d'avenir, performante, renouvelable, sûre et abordable, au cœur de la vie des territoires. ”

L'action de GRDF s'apprécie dans la durée et dans sa globalité.



Directrice générale de GRDF



L'année 2022 a été marquée par un contexte particulièrement tendu pour le secteur de l'énergie : crise inflationniste, crise de l'approvisionnement énergétique et un enjeu climatique de plus en plus prégnant.

Dans ce contexte, notre raison d'être a prouvé toute sa force et toute sa valeur. Le gaz a lui aussi démontré sa résilience et son rôle déterminant dans un mix énergétique de plus en plus vert.

Nous avons, plus que jamais, besoin de toutes les énergies. Le meilleur mix énergétique est celui qui joue sur la complémentarité des énergies, notamment celle de l'électricité et du gaz. C'est bien elle qui nous permettra de relever le défi de la décarbonation de notre économie, dans laquelle le gaz et ses usages sont incontestablement un atout majeur. Nous sommes depuis longtemps très engagés dans l'accompagnement de nos clients pour la réduction de leur consommation d'énergie, qu'il s'agisse de mesures de sobriété ou d'équipements plus performants comme la chaudière gaz à haute performance qui permet de réduire sa consommation d'énergie de 30 %. Et nous sommes mobilisés depuis plus de dix ans pour développer les gaz verts, une ressource locale et renouvelable compatible avec l'ensemble des équipements gaz.

En 2022, le gaz vert représente déjà l'équivalent de l'énergie produite par un réacteur nucléaire.

Et nous sommes fermement résolus à atteindre 20 % de gaz verts dans les réseaux en 2030.

Relever le défi de la décarbonation est à notre portée et je sais que GRDF sera au rendez-vous, au service du système énergétique français.

06	Contexte	Un contexte international marqué par l'instabilité et les tensions	06
07	GRDF, acteur de la transition écologique	Biométhane : la dynamique du modèle français, source d'inspiration pour les distributeurs	07
		Une dynamique en forte croissance pour le biométhane	08
		En 2022, l'ambition sur l'injection d'hydrogène se construit autour de premiers projets d'expérimentation sur le terrain	11
		GRDF, acteur engagé dans l'accompagnement des projets de transition écologique et solidaire au sein des territoires	12
		Un modèle innovant de cahier des charges pour les futures concessions, au service de la transition écologique	12
		Le BioGNV, une solution de décarbonation pour la mobilité, soutenue par les collectivités et les entreprises	13
14	La sécurité, l'ADN de GRDF	La prévention santé sécurité, le socle réaffirmé des activités de GRDF	14
		La sécurité industrielle, au cœur des activités opérationnelles de GRDF	15
		Le projet changement de gaz dans les Hauts-de-France en ligne avec les objectifs et générateur de satisfaction	16

Suite sommaire ►

17

Promotion de solutions performantes, sobres et permettant la maîtrise des consommations au service des clients

Accompagnement de la filière des professionnels du gaz au bénéfice de solutions énergétiques performantes	17
Une vigie client pour piloter et mobiliser sur la tenue de promesses clients	18
Une accélération de l'offre digitale sur grdf.fr pour répondre aux attentes d'autonomie des clients	19
Place du gaz dans le mix énergétique avec la PAC hybride	19
Le déploiement du compteur communicant gaz au rendez-vous pour une meilleure maîtrise des consommations	19
Des actions en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie et de la sobriété auprès des clients	20
Contribution pérenne à la lutte contre la précarité énergétique	21

22

Interne : mobilisation, fédération, inclusion des équipes

Une trajectoire de réduction de l'empreinte carbone de GRDF bien engagée	22
Achèvement du projet de transformation des activités communes	24
GRDF toujours attaché à son dialogue social de qualité	24
C'est à vous et la confirmation de l'engagement des salariés	25
Diversité et inclusion	26
La dynamique d'achats responsables se renforce	27
L'activité de la Fondation GRDF contribue directement à l'ancrage local de l'entreprise	29

L'année 2022 a été marquée par une crise énergétique sans précédent, aux conséquences multiples, qui a mobilisé GRDF afin d'accompagner les clients et les collectivités, démontrant ainsi la résilience des infrastructures de distribution de gaz et l'engagement des salariés auprès de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

Un contexte international marqué par l'instabilité et les tensions

La guerre en Ukraine et ses répercussions sur la géopolitique de l'énergie sont venues s'ajouter aux nombreuses incertitudes liées à la reprise de l'activité économique, dans un contexte national et international encore perturbé par la crise sanitaire, impactant fortement les marchés de l'énergie. L'Union européenne a élaboré le plan REPowerEU, un ensemble de mesures d'urgence visant à mettre fin avant 2030 à la dépendance de l'Union aux combustibles fossiles russes. Ce plan annonce plusieurs mesures de diversification, de maîtrise de la demande énergétique et de déploiement accéléré des énergies renouvelables. Ce contexte particulier a renforcé la nécessité d'un dialogue européen avec les homologues distributeurs de GRDF. Ainsi, l'association européenne *Gas Distributors for Sustainability* (GD4S), qui compte désormais 10 membres avec l'adhésion en 2022 des trois distributeurs néerlandais STEDIN, ENEXIS et ALLIANDER, a plus que jamais porté la voix de la défense du gaz, essentielle dans le mix énergétique.



Par ailleurs, afin de répondre aux enjeux de la soutenabilité de l'énergie pour tous, de la sobriété qui s'impose peu à peu mais aussi de la résilience du système énergétique français, GRDF assure pleinement son rôle de tiers de confiance dans le cadre de sa mission de service public. En coopération avec les services de l'État et les autres opérateurs énergétiques, GRDF a pris la mesure d'un hiver sous tension énergétique, en anticipant les scénarios possibles. Les actions de sobriété énergétique demandées par le gouvernement ont été encouragées par GRDF et la mise en œuvre de dispositifs d'ultime recours, tels que l'interruptibilité et le délestage, a été organisée en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés. Tous ces mécanismes ont été pensés pour protéger les particuliers d'éventuelles coupures de gaz, et garantir l'équilibre du système énergétique fragilisé cet hiver.

Dans ce contexte de tensions inédites sur l'équilibre du système énergétique français et européen et où la nécessité des défis liés à la transition écologique se sont fait plus que jamais sentir, GRDF peut s'appuyer sur un projet d'entreprise fort, Vert... l'Avenir, saison 2, qui a fait ses preuves et qui garantit sécurité et disponibilité aux producteurs et aux clients.

Motivé par la nécessité de sortir à terme des énergies fossiles au profit d'un mix énergétique équilibré, GRDF a poursuivi son action en faveur du développement des gaz verts. Au même titre que les années précédentes, 2022 a confirmé la formidable dynamique de développement du biométhane. Plus de 500 sites sont raccordés aux réseaux gaziers en France, pour une capacité d'injection installée de 8,8 TWh/an, soit l'équivalent de la consommation de deux millions de logements neufs.

Pour préparer l'avenir, GRDF accélère son engagement pour le développement des gaz verts avec d'autres technologies innovantes, telles que la pyrogazéification, la gazéification hydrothermale, la méthanation et l'hydrogène. Cette dynamique est essentielle pour concrétiser l'ambition d'acheminer à l'horizon 2050 100 % de gaz renouvelables dans les réseaux de gaz, dont ceux exploités par GRDF.





GRDF, acteur de la transition écologique

Biométhane : la dynamique du modèle français, source d'inspiration pour les distributeurs

Acteur pionnier en Europe, GRDF a toujours encouragé un modèle de production de gaz vert compatible avec le modèle agricole français. Ce modèle durable avait été largement reconnu l'an dernier par le rapport de la mission sénatoriale sur la méthanisation : « *son modèle est vertueux et GRDF inscrit son action dans cette direction. Il tient sa singularité de l'attention accrue portée aux impacts des installations de méthanisations* ».

L'expertise de GRDF est reconnue hors de ses frontières, comme l'illustrent les nombreuses visites de délégations étrangères d'opérateurs de distribution. Ainsi, en 2022, les représentants de Tokyo Gas (Japon), Distrigaz Sud (Roumanie), Gaso (Lettonie), PSG (Pologne), ORES et RESA (Belgique), Nedgia et Enagas (Espagne), Eda Thess (Grèce), Floene (Portugal), Engie Mexico (Mexique) et Italgas (Italie) sont venus échanger et partager les retours d'expérience du développement du biométhane en France. Les échanges autour du savoir-faire français auront ainsi permis à chacun des opérateurs gaziers d'enrichir leurs réflexions afin de participer au développement de la filière biométhane dans leurs pays respectifs.

En outre, l'expertise de GRDF a été reconnue auprès d'autres pays dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. En partenariat avec la métropole de Grenoble et l'association européenne de la mobilité gaz (NGVA Europe), GRDF a valorisé le statut de « Grenoble Capitale Verte Européenne 2022 » au travers d'un atelier rassemblant les parties prenantes autour des zones à faibles émissions et la mobilité professionnelle. Avec la région Grand-Est et France gaz renouvelables, GRDF a ensuite organisé une journée consacrée à la méthanisation agricole autour de table-rondes mobilisant notamment des élus locaux et européens. En outre, GRDF a réalisé des visites de sites de biométhane pour des élus européens roumains, italiens et tchèques, ainsi que pour des fonctionnaires européens des directions générales AGRI et GROW.

Enfin, la Commission européenne a initié le *Biomethane Industrial Partnership* en coopération avec la *European Biogas Association* dont GRDF est membre. Ce partenariat se fixe pour ambition de coordonner les travaux de l'ensemble des acteurs de la filière et des autorités nationales et européennes au sein de cinq *task forces* pour soutenir le développement du biométhane. GRDF s'intègre pleinement dans le partage d'expériences au niveau européen.





Une dynamique en forte croissance pour le biométhane

Plus que jamais le développement du biométhane est essentiel pour la transition écologique en France. Un mix équilibré est en effet indispensable à la résilience du système énergétique du pays. Le gaz, molécule stockable, permet en effet de soulager le système énergétique lors de pics de consommation qui mettent en forte tension le système électrique qui est, lui, soumis à une obligation d'équilibre, à chaque instant, entre consommation et production. C'est dans cette optique que GRDF accompagne et encourage le développement des gaz verts, en particulier le raccordement des producteurs de biométhane.

Des résultats en forte croissance

En 2022, la dynamique d'injection de biométhane continue sa forte croissance avec 146 sites mis en service dans l'année, dont 124 sur le réseau GRDF, contre 123 l'année précédente. À fin 2022, 511 sites injectaient dans les réseaux gaz des opérateurs de réseau en France, dont 429 sur le réseau GRDF, soit une capacité raccordée totale de 8,8 TWh.

Le volume de biométhane injecté en 2022 a atteint 6,97 TWh, soit l'équivalent de la production d'une tranche nucléaire en année pleine. Ainsi le biométhane est la seule énergie renouvelable ayant atteint et dépassé les objectifs fixés dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

L'année 2023 prévoit encore un niveau élevé des mises en service. L'ensemble des projets identifiés en France et enregistrés au registre des capacités représente un complément de capacité installée de près de 15 TWh, soit près

de 900 projets inscrits, confortant un potentiel qui s'amplifiera grâce aux nouveaux dispositifs réglementaires et législatifs attendus en 2023.

Dans le cadre de la mise en œuvre du droit à l'injection, le bilan est positif à la fin d'année 2022 :

- 307 zonages de raccordement¹ ont été validés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ;
- les volumes probabilisés pris en compte dans ces zonages s'élèvent à 18,8 TWh, et le gisement total non probabilisé à 104,6 TWh, pour un potentiel total en France évalué à 150 TWh ;
- dans ces zonages de raccordement, 530 millions d'euros d'investissements de renforcement et 613 millions d'euros de nouveaux investissements de raccordement ont été validés par la CRE.

En 2022

+146 sites d'injection
de biométhane dont
+124 sur le réseau **GRDF**

Soit

511 sites d'injection en **France**
dont
429 sur le réseau **GRDF**

Soit une capacité raccordée totale de

8,8 TWh

1. Le zonage de raccordement définit, pour chaque zone du territoire métropolitain continental située à proximité d'un réseau de gaz naturel, le réseau gazier le plus pertinent d'un point de vue technico-économique auquel les projets d'installations de production de biogaz doivent se raccorder.



Le cadre législatif évolue favorablement, mais demeure incomplet

Le dispositif des certificats de production de biogaz (CPB) a été introduit par la loi climat résilience parue à l'été 2021. Le décret encadrant les CPB a été publié au Journal Officiel le 26 avril 2022. Ce premier décret fixe leurs grands principes mais d'autres textes seront nécessaires pour concrétiser leur mise en œuvre. L'élément le plus attendu est la fixation du seuil d'obligation qui sera imposé aux fournisseurs année après année.

Par ailleurs, l'année 2022 a vu la création de nouvelles dispositions réglementaires pour accompagner le développement de la filière.

D'une part, la hausse des prix sera prise en compte dans la détermination du tarif de base d'injection pour tous les nouveaux contrats d'achat signés (arrêté du 20 septembre 2022 qui modifie les modalités de calcul du tarif d'achat). À ce titre, depuis le 23 septembre 2022, tous les porteurs de projet de biométhane injectant dans le réseau de gaz qui signeront leur contrat d'achat, verront leur tarif revalorisé à hauteur d'un index représentatif des niveaux de hausse des prix constatés.

D'autre part, un décret du 20 septembre 2022 précise les conditions dans lesquelles un projet d'installation de production de biométhane peut désormais bénéficier d'un allongement de son délai de mise en service pouvant aller jusqu'à 18 mois. L'objectif est de relancer la réalisation de certains projets et d'accroître rapi-

dement la capacité de production de biométhane. Ainsi, les porteurs de projet ayant signé leur contrat d'achat avant le 23 mars 2021 et validé leur démarche ICPE avant le 23 septembre 2022, auront désormais jusqu'au 23 mars 2024 pour mettre en service leur installation, sans effet sur la durée de leur contrat d'achat (15 ans).

Enfin, une aide de l'État a été mise en place pour faire face à l'augmentation des coûts énergétiques pour les entreprises dont les achats de gaz et/ou d'électricité atteignent au moins 3 % de leur chiffre d'affaires 2021.

Un dispositif de soutien au biométhane a été mis en œuvre fin avril avec la publication de l'appel d'offres CRE biométhane. L'appel d'offres porte au total sur une capacité de production de 1,6 TWh PCS/an. Toutefois, ce dispositif a été suspendu pour 2022 à la demande des acteurs de la filière en raison du contexte économique particulier.

Pour finir, le contrat de progrès est une démarche volontaire d'amélioration continue proposée aux exploitants de site de méthanisation (injection et cogénération). Deux grands objectifs sont visés : une logique individuelle d'amélioration continue des pratiques d'exploitation et une démarche de communication de l'exploitant vers ses parties prenantes. Depuis octobre 2022, une expérimentation a démarré avec dix sites volontaires pour une durée d'un an. Cette expérimentation du dispositif en grandeur réelle doit permettre de proposer un modèle de contrat de progrès opérationnel



articulé autour de cinq grandes thématiques d'engagement : sécurité, performance environnementale, communication, performance technique opérationnelle et économie circulaire.

GRDF moteur dans l'accompagnement et la R&D

GRDF s'implique dans la formation. Des modules ont été organisés soit en partenariat avec l'AAMF pour leurs adhérents, soit à l'initiative de GRDF en région. Dans les deux cas la prestation est assurée par l'entité Energy Formation de GRDF. Cette action a notamment permis à Energy Formation de consolider un module adapté aux exploitants, module qui est maintenant intégré à leur catalogue.

115 exploitants d'unité ont été formés en 2022 à un module « prévention sécurité gaz sur un site de méthanisation ».

En 2022, GRDF a poursuivi ses efforts de R&D afin de permettre l'accompagnement de la réduction des coûts de production de gaz verts (méthanisation), la maximisation des capacités d'injection de biométhane dans les réseaux, la crédibilisation des nouveaux procédés de production et la maîtrise des impacts environnementaux de la méthanisation (climat, biodiversité, air, eau, sols).

L'année 2022 a vu la naissance de deux démonstrateurs dans le cadre du programme FLORES (biométhane comprimé et liquéfié) permettant d'accroître la flexibilité du réseau de distribution de gaz pour favoriser l'injection de biométhane, avec le soutien de GRDF à la recherche académique : le projet Métha-BioSol, porté par l'INRAE et AgroSupDijon, avec pour objectif d'évaluer l'impact des digestats de méthanisation sur la qualité biologique des sols agricoles.



Au 1^{er} janvier 2024, l'obligation du tri à la source des biodéchets et leur valorisation seront étendues à tous (citoyens, acteurs économiques, collectivités...). Leur mobilisation en méthanisation peut permettre de produire de 3 à 9 TWh/an de biométhane au bénéfice du verdissement du réseau de gaz et plusieurs millions de tonnes de digestats, engrais naturels substitués aux engrais de synthèse. Opportunité plutôt qu'obligation, l'appui à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets pour leur valorisation en méthanisation constitue un levier de poids pour la filière et l'autonomie des territoires en les inscrivant au cœur des logiques d'économie circulaire. En 2022, GRDF a ainsi lancé un appel à projet à destination des collectivités pour la mise en œuvre de solutions innovantes pour la bonne mobilisation de ces biodéchets en méthanisation. Six lauréats ont ainsi été retenus et seront accompagnés tout au long de 2023.

GRDF poursuit l'accompagnement des nouveaux gaz verts

Au titre de l'accompagnement des premiers projets de méthane de synthèse, l'année 2022 a été marquée en juillet par la première injection de méthane de synthèse dans le réseau de GRDF au moyen d'un démonstrateur conçu par la société ENERGO. Cette année a aussi vu le portage de nouveaux projets sur la pyrogazéification et la gazéification hydrothermale.

Dans le cadre des travaux du Comité stratégique de filière Nouveaux systèmes énergétiques, un appel à manifestation d'intérêt dédié à la pyrogazéification pour injection sur la filière de valorisation des déchets solides en gaz renouvelables et bas-carbone a été réalisé du 28 février au 29 avril 2022. 49 porteurs de projets de production de gaz renouvelables et bas-carbone y ont répondu. Ces projets sont répartis sur 11 des 13 régions françaises. 19 d'entre eux sont au stade de développement.

La capacité de production de gaz de ces 49 projets recensés est évaluée à 4,1 TWh/an permettant le chauffage de 360 000 foyers. Environ 1,3 million de tonnes de déchets pourraient être revalorisés et transformés en gaz renouvelable ou bas-carbone. Cette filière contribuera aux côtés des autres filières de gaz renouvelables et bas carbone à l'atteinte de l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

La filière gazéification hydrothermale est prometteuse et se structure rapidement. Des travaux de R&D sont en cours, notamment via le





partenariat entre le CEA et GRDF, qui a donné naissance au projet Gazhyvert 2 qui se déroule entre 2022 et 2024. Il a pour principal objectif de définir les adaptations nécessaires pour industrialiser la gazéification hydrothermale à horizon 2025. Il contribuera à la montée en maturité de cette technologie afin d'aboutir à la conception d'un ou plusieurs démonstrateurs industriels. Les résultats expérimentaux obtenus, ainsi que l'étude technico-économique et environnementale, ont permis de démontrer la pertinence et l'efficacité de ce procédé.



En 2022, l'ambition sur l'injection d'hydrogène se construit autour de premiers projets d'expérimentation sur le terrain

À la suite des premières actions engagées en 2021, GRDF poursuit son soutien au développement d'une filière française de production d'hydrogène vert pour permettre son injection dans les réseaux et accompagne la filière française d'hydrogène vert.

Concernant la valorisation des gaz renouvelables contenant une teneur résiduelle d'hydrogène, les travaux conduits en 2022 ont permis de valider la compatibilité de l'ensemble du réseau de distribution de GRDF (hors tôle bitumée) avec un gaz contenant 2 % d'hydrogène. Les travaux menés montrent qu'environ 96 % des

canalisations de distribution de gaz peuvent être converties pour la distribution d'hydrogène. Ces premières conclusions sont cohérentes avec les travaux menés par 90 opérateurs d'infrastructures de gaz – dont GRDF – dans le cadre du projet Ready4H₂. De la même façon, pour les usages aval, les travaux menés dans le cadre de la concertation avec les fédérations professionnelles ont permis de valider l'utilisation du méthane de synthèse, hormis pour quelques *process* très spécifiques de la chimie, cimenterie, métallurgie, qui nécessitent encore des approfondissements.

S'agissant de l'acheminement d'hydrogène pur, GRDF a décidé d'accélérer sa feuille de route avec l'ambition de pouvoir proposer une solution sûre et performante, en tirant parti des techniques de distribution et du savoir-faire gazier de l'entreprise.

Les résultats du *benchmark* international et de la R&D de GRDF obtenus en 2022 confirment une très grande compatibilité des matériaux de réseaux les plus utilisés à l'acheminement d'hydrogène. Des études détaillées ont été conduites pour engager la construction d'une plateforme nouveaux gaz d'expérimentation et de formation qui devrait être opérationnelle dès 2025 pour répondre à l'ambition de 100 % de gaz verts dans les réseaux à l'horizon 2050.

Enfin, les collaborations se sont renforcées et élargies à l'international, notamment avec les



partenaires néerlandais Stedin et Kiwa. Le projet Ready4H₂ rentre dans une nouvelle phase, destinée à approfondir les feuilles de route par pays et partager les connaissances sur les aspects concernant le réseau, les usages et la réglementation.

GRDF, acteur engagé dans l'accompagnement des projets de transition écologique et solidaire au sein des territoires

GRDF est aux côtés des collectivités pour mener les actions en faveur de la transition énergétique.

Pour permettre la déclinaison concrète des objectifs climatiques et la mise en place opérationnelle de la transition énergétique, les collectivités disposent d'outils de planification énergétique territoriale, qui conditionnent en amont leurs choix à court et long terme : SRADDET, PCAET, SCoT, PLU, etc. GRDF poursuit son accompagnement en 2022 avec 507 démarches de planification énergétiques, pour l'essentiel des PCAET, schéma directeur des énergies, et 20 % Contrat de relance de transition écologique.

Dans le contexte actuel où l'importance des enjeux énergétiques et écologiques, comme des transitions à mettre en œuvre, sont renforcés dans une dimension plus locale, GRDF a lancé en juin 2022 un appel à projets baptisé Territoires engagés gaz vert, avec pour objectif de valoriser et d'accroître l'engagement des territoires en faveur des gaz verts.

Cet appel à projets destiné aux collectivités ou aux syndicats d'énergie sur le périmètre des concessions GRDF et réalisé en partenariat avec l'Institut national de l'économie circulaire (INEC), le Réseau pour la transition énergétique (CLER) et le Fond mondial pour la nature (WWF), visait à identifier les territoires pionniers dans la production de gaz renouvelable et ses différents usages dans une boucle locale. 31 territoires (communes, établissements publics de coopération intercommunale - EPCI -, départements, régions), ont ainsi répondu à cet appel et 13 lauréats ont été récompensés.

Le panel diversifié des actions et initiatives menées par les territoires autour des gaz verts en coopération avec GRDF, tels que la planification territoriale du développement du gaz vert et de ses usages dans le bâtiment ou la mobilité, la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation, l'accompagnement des projets, les investissements financiers, la valorisation des boues de station d'épuration, l'organisation de la collecte de biodéchets, la mise en place de groupement d'achats gaz vert, les initiatives réalisées par les territoires illustrent leur engagement pour le gaz vert produit localement.

Ainsi, GRDF continue de s'inscrire dans son rôle de catalyseur des projets structurants pour l'avenir énergétique des territoires tout en accompagnant plus que jamais les collectivités.

Un modèle innovant de cahier des charges pour les futures concessions, au service de la transition écologique

2022 a été l'année du renouvellement de nombreux contrats de concession, sur la base d'un nouveau modèle co-construit par la FNCCR, France urbaine et GRDF.

Au-delà des enjeux de sécurité et de modernisation du réseau, l'accent a été mis sur la transition écologique et un accès plus transparent aux données. Ce nouveau modèle fixe un cadre contractuel rénové permettant des adaptations locales du service public de distribution du gaz plus importantes que celles qui étaient offertes par la version antérieure, en vigueur depuis 2010. De ce fait, les équipes régionales et l'ensemble des métiers de GRDF sont davantage impliqués dans la mise en place de ces contrats.

Preuve de la pertinence du nouveau modèle, de nombreux contrats ont été signés en 2022, notamment avec le SIGEIF qui représente 10 % du chiffre d'affaires de GRDF et concerne 1,2 million de clients.





À titre d'illustration, ont été renouvelés les contrats de concession :

- des Métropoles de Toulouse, Tours, Brest, Angers ;
- des Syndicats d'énergie du Maine-et-Loire, Territoire d'énergie Alsace ;
- de la Communauté urbaine de Perpignan ;
- des communes de Vannes, Saint-Germain-en-Laye.

Le BioGNV, une solution de décarbonation pour la mobilité, soutenue par les collectivités et les entreprises

GRDF s'est fixé pour ambition de doubler, entre 2020 et 2023, les volumes de gaz distribués à destination de l'usage mobilité et le nombre de véhicules lourds fonctionnant au BioGNV/GNV. Malgré une forte augmentation des prix du GNV, qui ont quadruplé entre octobre 2021 et décembre 2022, la consommation de GNV a augmenté de 425 GWh entre fin novembre 2021 et 2022 (+575 GWh en 2021 par rapport à 2020, suite à l'effet Covid). En ligne avec les engagements RSE de l'entreprise, 95 stations d'avitaillement ont été raccordées sur le réseau exploité par GRDF à fin décembre 2022 (soit 291 en cumulé depuis 2019). À fin novembre 2022, un total de 579 stations étaient en service sur le territoire français, dont 294 ouvertes au public (chiffres AFGNV).

À fin novembre 2022 également, plus de 33 300 véhicules roulaient au BioGNV/GNV contre environ 20 000 en 2019. C'est sur le marché des poids lourds que la dynamique a été la plus forte. Tirées par la construction de nouvelles stations publiques et la mise en place des ZFE-m dans de grandes agglomérations telles que Lyon, Paris, Grenoble ou Strasbourg, les ventes de poids lourds roulant au gaz naturel dédiés au transport de marchandises ont progressé. Ainsi, en 2022, la moitié des bus et 20 % des bennes à ordures ménagères vendus en France fonctionnaient au BioGNV/GNV. À la fin de l'année 2022, la mobilité BioGNV/GNV représentait plus de 50 % de part de marché sur les bus, plus de 18 % sur les cars et 6 % sur les camions.

En 2021, la Loi Climat Résilience a acté la fin de la commercialisation des poids lourds uti-

lisant majoritairement des énergies fossiles en 2040. D'autre part l'Union Européenne, dans son règlement CO₂, prévoit la fin de la vente des véhicules thermiques d'un poids supérieur à 3,5 tonnes à compter de 2035. Le BioGNV n'étant pas un carburant fossile, la commercialisation des véhicules lourds BioGNV restera donc autorisée. Par ailleurs, tous les véhicules BioGNV/GNV seront autorisés dans les zones à faible émission ZFE-m (Crit'Air 1), par la suite généralisées à toutes les villes de plus de 150 000 habitants d'ici le 31 décembre 2024. Le suramortissement fiscal des véhicules utilitaires et poids lourds de plus de 2,6 tonnes au BioGNV a été prolongé jusqu'en 2030 au lieu de 2024. Local et renouvelable, le carburant BioGNV est reconnu comme un carburant avancé par la directive RED II, qui exige une part d'au moins 3,5 % de la consommation d'énergie dans les transports pour l'ensemble des biocarburants avancés en 2030.

Par des financements d'études de stations d'avitaillement et la mise en place de stations multi-énergies, certaines collectivités locales, telles que les départements de la Seine-et-Marne et de la Vendée, soutiennent et accompagnent activement la mobilité BioGNV sur leurs territoires.

Dans le cadre du développement des usages, GRDF accompagne depuis 2020 plusieurs études et projets de motorisation BioGNV dans les domaines ferroviaire et fluvial, à l'instar de l'étude de remotorisation de TER diesel en BioGNV en Nouvelle-Aquitaine avec la SNCF ou encore le projet *Green Deliriver*, sur l'axe Seine, visant une remotorisation avec une propulsion hybride électrique/BioGNV. La Commission centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR) a validé ce projet *Green Deliriver* fin 2022, ouvrant la possibilité aux autorités françaises d'autoriser la navigation en France, une fois le retrofit réalisé. En 2022, un appel à projet pour développer le BioGNV dans la navigation fluviale a permis à GRDF d'identifier trois autres projets innovants en vue d'accompagner les études, notamment sur le volet motorisation, formation et avitaillement.





La sécurité, l'ADN de GRDF

La prévention santé sécurité, le socle réaffirmé des activités de GRDF

L'année 2022 a vu la poursuite de la gestion de la crise sanitaire, le questionnement sur la place du gaz dans le mix énergétique et un contexte social inédit sur fond de forte hausse des prix, qui ont de façon évidente influé sur la prévention santé sécurité.

Dans ce contexte pourtant défavorable, l'accidentologie globale a fortement diminué en nombre d'événements en service par rapport à 2021, avec 49,3 accidents de travail de salariés avec arrêt (en part gaz²), en baisse de 18 % par rapport à 2021, conduisant à un taux de fréquence de 2,6 (contre 3,2 en 2021) et un taux de gravité de 0,21 (contre 0,18 en 2021), les deux principales causes d'accidents étant le plain-pied (40 %) et la manutention d'objets ou d'outils (25 %).

Toutefois, comme dans la majorité des entreprises françaises, l'accidentologie en trajet domicile-travail s'est accrue, avec 35 accidents de salariés avec arrêt.

En matière de professionnalisme gazier, GRDF a malheureusement déploré trois accidents spécifiques gaz, qui ont fait l'objet de retours d'expé-

rience et de plans d'actions axés notamment sur la préparation et la réalisation des chantiers.

Souhaitant impulser une nouvelle dynamique de culture sécurité globale, GRDF a engagé une démarche globale en collaboration avec l'ICSI (Institut pour une culture de sécurité industrielle), un diagnostic approfondi sous la forme d'un questionnaire adressé à l'ensemble des salariés. Fort d'un taux de participation de plus de 70 %, ce diagnostic a été partagé fin novembre avec l'équipe dirigeante afin de construire, début 2023, les ambitions, orientations et actions en matière de sécurité engageant l'entreprise pour les 5 ans à venir.

De façon plus ciblée, GRDF a mis en place de nouveaux dispositifs de prévention, notamment en matière de Risque incivilité violence agression (RIVA) et de travaux en hauteur, compte-tenu de l'exposition plus importante des équipes à ce risque après le déploiement du réseau de communication des compteurs communicants. Un travail a également été engagé sur la prévention du risque électrique face à la recrudescence des incidents observés, dont le résultat se traduira par un complément d'équipement pour les techniciens.

2. Quote-part des activités gaz réalisées par les salariés mixtes ENEDIS - GRDF.



Par ailleurs, un suivi renforcé des événements dont les conséquences auraient potentiellement pu être très graves est assuré. Ces événements dit à haut potentiel de gravité (HiPo), au nombre de 50 en 2022, ont fait l'objet d'une analyse détaillée permettant ainsi de définir des actions correctives et d'alimenter les démarches d'amélioration continue de l'entreprise.

Enfin, GRDF a fait face dans le sud du pays à des incendies de forêts d'une ampleur exceptionnelle, qui ont engendré une large implication des équipes réseaux et des sapeurs-pompiers volontaires que GRDF met à la disposition des SDIS. C'est grâce à sa politique volontariste pour développer le réseau de sapeurs-pompiers volontaires, engagée depuis plusieurs années, que GRDF a pu mobiliser aussi rapidement des renforts.

La sécurité industrielle, au cœur des activités opérationnelles de GRDF

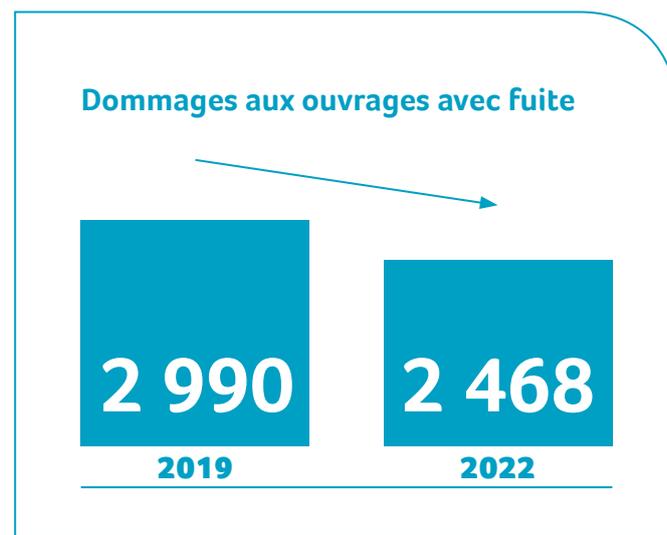
La sécurité du réseau mobilise quotidiennement GRDF au travers de mesures concrètes pour moderniser, maintenir et surveiller le réseau, et pour prévenir les dommages aux ouvrages. La sécurisation des ouvrages se traduit par un niveau d'investissement important et en hausse avec un renouvellement de plus de 400 kilomètres de réseau par an.

À fin 2022, le nombre de dommages aux ouvrages avec fuite s'est établi à 2 468 contre 2 426 en 2021 et 2 247 en 2020. La dynamique s'est maintenue en 2022 et reste positive par rapport à 2019 où nous comptabilisons alors 2 990 dommages aux ouvrages. Ce résultat, certes perfectible, est le fruit des actions de GRDF et de l'amélioration des procédures d'intervention par l'ensemble des parties prenantes.

Le ratio du nombre de dommages aux ouvrages par DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) augmente à 0,310 % contre 0,280 % à fin 2021 dans un contexte de baisse des DICT reçues.

L'année 2022 a vu l'émergence du projet de vérification de la sécurisation individuelle conforme (VSIC). L'enjeu de ce projet est de répondre à une nouvelle exigence réglementaire qui impose des conditions accrues de condamnation physique des branchements inactifs. Des solutions ont été développées pour répondre aux besoins compte-tenu de la variété des types de robinets concernés. Ce projet est programmé jusqu'en janvier 2026.

Enfin, la sécurité se renforce aussi au travers d'innovations : l'utilisation de drones pour la maintenance de certains ouvrages difficilement accessibles, un robot autonome détecteur d'indices de gaz en test avec l'agglomération de Montpel-



lier ou encore la réalité augmentée au profit de la prévention des dommages aux ouvrages gaz.

Dans le cadre de sa participation aux enjeux de sécurité, GRDF propose également deux diagnostics sécurité gaz gratuits à ses clients. Le premier lorsque l'installation à gaz est inutilisée depuis plus de 6 mois. À fin 2022, 44 989 diagnostics de ce type ont été réalisés, soit une légère hausse par rapport à 2021 (44 660). Ce résultat est toutefois en retrait par rapport à l'objectif initial de 70 000 par an, en raison de la baisse sensible du nombre de déménagements dans un contexte post-Covid et des difficultés de recrutement rencontrées par l'un des deux prestataires accompagnant le projet. Lancé en octobre 2022, le second diagnostic, proposé aux clients qui habitent dans leur logement depuis plus de 12 ans et dont la chaudière n'a jamais été changée, a été réalisé auprès de 2 292 clients pour un objectif de 16 000 clients par an à compter de 2023.

Avec un objectif de 100 % de gaz verts en 2050, GRDF a continué en 2022 la nécessaire transformation de l'exploitation du réseau. Ce projet vise à anticiper et piloter efficacement au quotidien les flux de gaz qui circulent dans les canalisations afin de maximiser l'injection de gaz verts en lien avec la consommation des clients. Le projet d'exploitation dynamique des réseaux prend en compte les besoins des parties prenantes – producteurs, consommateurs, collectivités – tout en assurant un haut niveau de performance et de sécurité.

Le projet changement de gaz dans les Hauts-de-France en ligne avec les objectifs et générateur de satisfaction

Ce projet majeur consiste à convertir les installations de 1,3 million de consommateurs alimentés en gaz naturel de type B, à bas pouvoir calorifique issu du gisement de Groningue aux Pays-Bas, au gaz de type H, à plus haut pouvoir calorifique, consommé partout ailleurs en France. Ce projet s'est poursuivi en 2022 conformément au planning prévisionnel, optimisant en permanence ses processus au bénéfice de la performance opérationnelle et de la satisfaction des clients et des parties prenantes.

Après la conversion réussie du secteur de Béthune Nord et ses 27 000 clients en juin, le projet a achevé en octobre la conversion des secteurs de Boulogne-sur-Mer, Abbeville, totalisant 113 000 clients basculés.

Les prochaines étapes concerneront :

- en 2023, les secteurs d'Amiens, de l'Aisne Sud et de l'Aisne Nord et leurs 157 000 clients ;
- en 2024 des secteurs de Béthune Sud, Lens et Arras ;
- puis en 2025 et 2026 l'agglomération de Lille, étape la plus importante du projet.



Promotion de solutions performantes, sobres et permettant la maîtrise des consommations au service des clients



Accompagnement de la filière des professionnels du gaz au bénéfice de solutions énergétiques performantes

Poursuivant son plan global de conversion fioul lancé en 2019, GRDF a poursuivi ses actions dans un contexte défavorable.

En 2022, GRDF a accompagné la conversion du fioul vers le gaz d'un peu plus de 30 000 logements existants, dont 10 400 maisons individuelles et 19 700 logements en chauffage collectif, permettant une économie annuelle d'environ 73 000 tonnes de CO₂, soit plus de 387 000 tonnes de CO₂ cumulés depuis 2019, en ligne avec les objectifs de l'entreprise.

Cependant, cette dynamique s'est vue ralentie en 2022 du fait du contexte énergétique complexe pour l'énergie gaz.

GRDF a observé une diminution de son portefeuille client pour la troisième année consécutive. À fin 2022, le solde client s'établissait ainsi à -93 987 résiliés, tous tarifs confondus, contre -12 725 en 2021, après une première diminution en 2020 de -2 986. Le solde client chauffage quant à lui s'élevait à -92 177. Ces résultats s'inscrivent dans un contexte particulièrement défavorable, compte tenu de l'augmentation du prix du gaz suite à la reprise de l'activité économique de l'après-Covid et des conséquences de la guerre en Ukraine sur le secteur énergétique.



En 2022 par rapport à 2021

+4 points de satisfaction

+2,5 sur leur première mise
en service

+12 sur le jour et la plage horaire
proposés pour leur première
mise en service

À fin décembre 2022

73 % des rendez-vous de
première mise en service
se tiennent dans un créneau
de 2 heures

71 % des incidents sur
le réseau impactant au moins
50 points de comptage et
d'estimation sont publiés en
moins d'une heure pour avertir
les clients concernés, dont
nous disposons des données
de contact

99,5 % des PCE télérelevés
font l'objet d'une publication
d'index réels sur les trois
derniers mois

+d'1,5 million
de PCE font l'objet
d'une publication de données
de consommation journalières
auprès d'un fournisseur ou
d'un tiers, pouvant proposer
un accompagnement à
la maîtrise de la demande
en énergie (MDE)

GRDF a poursuivi ses actions d'animation de la filière et de fidélisation, notamment en encourageant le renouvellement des installations gaz existantes par des solutions plus performantes et économes en énergie, sur l'ensemble des secteurs résidentiel, tertiaire et industrie, dans une perspective de développement des gaz renouvelables.

Une vigie client pour piloter et mobiliser sur la tenue de promesses clients

En 2022, GRDF a lancé la dynamique Act-4Clients qui a pour ambition de renforcer encore davantage la culture clients pour mieux répondre aux attentes et assurer un haut niveau de satisfaction.

Depuis plusieurs années déjà, GRDF s'est engagé à améliorer l'expérience des clients particuliers et professionnels autour de cinq moments clés de leur relation avec le distributeur : améliorer la prise de rendez-vous et proposer des créneaux horaires plus resserrés, être informé à chaque étape de son projet de raccordement, être informé proactivement en cas de coupure sur le réseau, disposer de données fiables pour suivre ses consommations, et pour nos clients entreprises, disposer d'un centre de relation client dédié.

Les résultats sont au rendez-vous pour 2022 avec une amélioration significative de la satisfaction sous l'effet des actions conduites.

En parallèle, 2022 a été l'année de la structuration du pilotage des cinq promesses à travers la mise à disposition d'une vigie client mensuelle à toutes les équipes en charge de garantir la meilleure expérience client.



Une accélération de l'offre digitale sur grdf.fr pour répondre aux attentes d'autonomie des clients

En mars, GRDF a ouvert un nouveau service digital à destination des clients pour leur permettre de programmer en ligne un rendez-vous pour une intervention, telle qu'une mise en service, une mise hors service, un changement de fournisseur, etc.

Au second semestre, GRDF a apporté un service digital complémentaire permettant à ses clients de suivre depuis leur espace personnel l'avancement de leur raccordement. Ce service sera déployé à l'ensemble du territoire avant la fin du premier trimestre de l'année 2023.

Place du gaz dans le mix énergétique avec la PAC hybride

La pompe à chaleur (PAC) hybride constitue une solution innovante permettant à la fois de réduire les émissions de CO₂ et de garantir une transition énergétique soutenable sur le plan de l'équilibre énergétique. En effet, la PAC permet de bénéficier d'une complémentarité efficace des deux énergies, électrique et gaz, limitant l'impact des pics d'appel de puissance énergétique qui perturberaient l'équilibre production/consommation auquel est soumis le système électrique.

En relation avec l'axe 6 du projet d'entreprise de GRDF – Faire décoller le marché de la PAC hybride gaz, le développement de la pompe à chaleur (PAC) hybride gaz a continué en 2022 de faire l'objet d'une forte mobilisation au sein des équipes de GRDF.

Avec 5 000 équipements vendus en 2022, le marché de la PAC hybride est resté stable malgré les incertitudes sur les règles techniques de dimensionnement. Toutefois, l'arrêté du 22 juillet 2022 relatif aux PAC hybrides en maison individuelle existante a apporté les clarifications et la visibilité attendues par les fabricants et installateurs pour accélérer le déploiement de cette solution optimale.

Le déploiement du compteur communicant gaz au rendez-vous pour une meilleure maîtrise des consommations

Grâce aux 10,9 millions de dispositifs de comptage déployés depuis 2017, plus de 93 % du parc de GRDF a été équipé à fin 2022. Leur



couverture radio atteint un taux de 99,5 % avec plus de 9 800 concentrateurs en service.

En 2022, le rythme de pose est resté soumis à la disponibilité des matériels. Outre les tensions mondiales sur les approvisionnements déjà présentes en 2021, l'arrêt anticipé de l'activité d'un constructeur en début d'année a affecté les capacités de production. Le projet a toutefois su maintenir des échanges étroits avec les fabricants et les entreprises de pose pour adapter le rythme d'installation aux matériels disponibles.

À l'approche de l'échéance d'avril 2023 fixée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), une attention particulière a été portée aux trajectoires du volume de compteurs télérelevés, au périmètre du parc total (cible de 90,6 % de compteurs télérelevés fixée par la CRE) et du parc actif (cible de 95 % de compteurs actifs télérelevés également fixée par la CRE).

À la fin de cette année, près de 89 % des compteurs de l'ensemble du parc étaient télérelevés : la dynamique de bascule en télérelève a continué de s'améliorer en 2022, compensant ainsi le ralentissement du déploiement. La pose reste cependant le principal inducteur de la télérelève et les incertitudes sur la performance en 2023 conduisent à envisager un décalage de quelques mois de la fin du déploiement.

Fin 2022

10,9 millions de dispositifs de comptage déployés

+ de 93 % du parc de GRDF a été équipé



La performance du système s'est maintenue à un niveau satisfaisant en 2022, avec notamment de très bons résultats sur le taux de collecte des données (96,5 % en moyenne sur l'année). Depuis le début de l'année, la publication des données est stable à 99,99 %.

Alors que le déploiement entre dans sa phase finale, les activités liées au comptage communicant vouées à s'inscrire dans les missions du distributeur ont été pérennisées. Un appel à projet intitulé « une fréquence pour favoriser la décarbonation des villes » a été lancé pour développer des solutions innovantes de décarbonation urbaine, pour lequel GRDF a retenu trois lauréats.

Des actions en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie et de la sobriété auprès des clients

L'accompagnement des clients vers plus de sobriété énergétique

Considérant que connaître et comprendre sa consommation est une étape indispensable pour mieux la maîtriser, GRDF a lancé une initiative pour accompagner ses clients et les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations. Ainsi, 500 000 clients ayant des écarts significatifs de consommation de l'ordre de 20 % supérieure à la moyenne par rapport à des profils comparables (région, type d'habitat, composition du foyer...) ont été sollicités et invités à se rapprocher de leurs fournisseurs afin de bénéficier d'un accompagnement dans une démarche de réduction de leurs consommations, ou d'une orientation vers des professionnels du gaz ou de la rénovation (modernisation de leur équipement gaz, etc.). Dans le cadre de cette démarche,

4 150 ont déjà contacté GRDF en retour pour demander un accompagnement à la maîtrise de leur consommation d'énergie. Cette démarche se poursuit en 2023.

Ce ciblage a été rendu possible grâce aux données des compteurs communicants gaz, précieux en matière de maîtrise des consommations d'énergie. Cette démarche a rencontré un franc succès, de nombreux clients s'étant manifestés auprès des centres d'appels de GRDF, et sera poursuivie en 2023 au bénéfice des consommateurs et de la sobriété énergétique.

Enfin, le déploiement des compteurs communicants contribue fortement à la réalisation des engagements RSE de GRDF, en facilitant l'accès des parties prenantes aux données d'énergie et en permettant aux consommateurs de gaz de mieux connaître et contrôler leurs consommations.

GRDF mobilisé en interne pour la sobriété de ses activités

GRDF s'est aussi mobilisé pour maîtriser ses propres consommations. En interne, GRDF a accéléré les mesures déjà engagées dans le cadre de la politique de responsabilité environnementale et sociétale de l'entreprise, notamment pour atteindre son objectif de réduction de 40 % de ses consommations d'ici 2030. L'entreprise a ainsi lancé un plan de sobriété visant à baisser de 10 % les consommations énergétiques de son parc immobilier sur l'hiver 2022/2023.

Les principales mesures de ce plan d'actions concernent le chauffage et l'éclairage : limitation du chauffage des locaux à 19 °C, extinction automatique des éclairages et rem-

19 °C





placement progressif par des dispositifs LED moins consommateurs d'énergie. Les actions portent également sur la sobriété numérique. Des bonnes pratiques liées aux équipements informatiques (limitation du nombre d'équipements, seconde vie...) ou à la messagerie (partage de documents, *cloud*...) sont largement encouragées. L'installation d'un nouveau data center a d'ores et déjà permis d'économiser 25 % de l'énergie consommée.

Contribution pérenne à la lutte contre la précarité énergétique

Fidèle à sa raison d'être, GRDF affirme sa solidarité avec ses clients. En activant des synergies avec les acteurs locaux, GRDF contribue à informer, orienter et soutenir les personnes en situation de précarité énergétique. Depuis plusieurs années, GRDF mène ainsi des actions spécifiques auprès de familles à revenus modestes afin de les sensibiliser à la sécurité de leurs installations intérieures de gaz et aux économies d'énergie. Parmi ces actions, la septième édition de CIVIGAZ, mission de service civique créée et pilotée avec la Fondation agir contre l'exclusion, s'est tenue sur 2021-2022. Le programme a permis, depuis 2015 de sensibiliser plus de 70 000 personnes à la sécurité gaz et à la maîtrise des consommations d'énergie. Les visites menées par les volontaires en service civique ont également

permis de résoudre plus de 50 000 situations potentiellement dangereuses.

En 2022, GRDF a également maintenu ses partenariats avec l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), la Fédération nationale Soliha, l'Association nationale des compagnons bâtisseurs et l'association Stop à l'exclusion énergétique afin de capitaliser sur l'expérience de CIVIGAZ qui fédère des coalitions d'acteurs des territoires autour des enjeux de sécurité et de précarité. Pour compléter les actions mises en œuvre dans le cadre de ces collaborations, GRDF a noué deux nouveaux partenariats en fin d'année avec la Croix Rouge insertion et avec le CLER (partenariat existant depuis plusieurs années intégrant désormais un volet d'actions spécifique au traitement de ces enjeux).

Enfin et dans le même temps, GRDF renforce ses actions au quotidien directement auprès de ses clients et des collectivités partenaires : sensibilisation des techniciens et conseillers clientèle au sujet de la précarité énergétique en lien avec les assistantes sociales de GRDF, prévenance renforcée sur les actes de coupure pour impayés, accompagnement des collectivités dans la détection de la précarité énergétique, et lancement de diverses expérimentations locales en lien avec les acteurs sociaux et de l'énergie sont autant d'actions menées en 2022 pour soutenir ses clients.



Interne : mobilisation, fédération, inclusion des équipes

Une trajectoire de réduction de l'empreinte carbone de GRDF bien engagée

GRDF a adopté un objectif ambitieux de réduction de son bilan carbone de 30 % en 2030 par rapport à 2009 et une baisse de 40 % des émissions de méthane sur la même période. En 2022, ces émissions ont représenté plus des deux tiers du bilan carbone de GRDF. Les réduire constitue donc une priorité.

En 2022, le bilan carbone de GRDF est estimé à 781 kt CO₂eq, soit une réduction de 24 % par rapport à 2009, en ligne avec la trajectoire 2030.

Ce résultat montre que le plan d'actions engagé en 2020 a produit ses premiers effets grâce à un pilotage de la trajectoire au niveau des métiers et des régions. Ces émissions représentent en 2022 plus des 2/3 du bilan carbone de GRDF, les réduire constitue par conséquent une priorité.

Dans le cadre de l'*Oil & Gas Methane Partnership 2.0* (OGMP 2.0), initiative engagée par le Programme environnemental de l'organisation des Nations unies (PNUE) et la Commission européenne pour mobiliser les entreprises du secteur gazier et pétrolier dans la réduction de leurs émissions de méthane, GRDF a établi en 2021 un plan de consolidation de son *reporting* selon les standards de ce partenariat. Ce plan précise la stratégie de GRDF pour atteindre d'ici 2023 les meilleurs niveaux de quantification et de *reporting* des émissions de méthane, et définit une cible de réduction de ses émissions pour 2025. En 2022, GRDF a obtenu le *Gold standard* pour la deuxième année consécutive.

En outre, GRDF a fait évaluer en 2022 sa trajectoire de réduction des émissions de GES en concordance avec le référentiel ACT (*Assessing Low Carbon Transition*). Les résultats obtenus

Le bilan carbone en 2022

-24 % par rapport à 2009



confortent les orientations stratégiques de GRDF pour conduire sa transition vers un modèle à impact carbone réduit.

Sur la base des données réelles à fin novembre 2022, la consommation des 6 353 véhicules légers et lourds utilisés par GRDF était estimée à 4,6 millions de litres de diesel, 1,3 million de litres d'essence, et 1,2 million de litres de gaz naturel véhicule (soit 0,8 tonne).

D'ici fin 2026, GRDF s'est donné pour objectif d'avoir une flotte interne adaptée à des mobilités durables dans les zones prioritaires en termes de qualité de l'air. Cet objectif a déjà été décliné opérationnellement dans le cadre de plans régionaux de verdissement de la flotte qui tiennent compte des zones concernées, du rythme d'équipement en véhicules GNV en cohérence avec le déploiement de nouvelles stations GNV.

Fin 2022, le taux d'utilisation du GNV du parc de véhicules de GRDF sur des communes prioritaires qualité de l'air était de 77 % (pourcentage de consommation de GNV par les véhicules à carburant GNV).

Comme ce fut aussi le cas en 2021, en raison de la pénurie de supraconducteurs et des tensions sur les matières premières, les livraisons de véhicules ont été fortement perturbées par la crise du marché automobile, générant ainsi un retard dans la mise en œuvre du plan de verdissement.

Comptant pour environ 1 % du bilan carbone de GRDF, les consommations d'énergie (chauffage, éclairage et climatisation) des bâtiments occupés par GRDF (bail détenu par GRDF) ont représenté environ 16 GWh d'électricité 100 % renouvelable, et 12,5 GWh de gaz vert (100 % biométhane).

En cohérence avec les efforts engagés pour réduire les consommations d'énergie, et dans le cadre de l'application du décret tertiaire de la loi Elan, GRDF s'est engagé à réduire de 40 % d'ici à 2030 ses consommations d'énergie dans les bâtiments dont la surface est supérieure à 1 000 m². Ainsi, 113 sites GRDF sont concernés par cette démarche, pour une surface totale de 243 000 m², sur les 450 000 m² du parc total dont GRDF détient le bail.

Fin 2021, GRDF s'est doté d'un système expert de management de l'énergie (SEME) qui lui a permis en 2022 de suivre les consommations énergétiques des sites pour lesquels l'entre-

prise est titulaire des contrats de fourniture d'énergie. L'entreprise a aussi initié une démarche d'audit énergétique de ses principaux sites dont les premiers retours ont montré qu'une réduction potentielle significative était envisageable, en particulier grâce à la mise en place d'actions simples comme l'éco-éclairage ou la mise en place de programmeurs.

Sur le volet des économies de ressources, le taux de tri a, comme en 2021, atteint 77 % à fin 2022, en tenant compte des déchets issus du déploiement du projet compteurs communicants, et 54 % (contre 56 % en 2021) hors projet compteurs communicants.

Avec 75 % contre 79 % en 2021, le taux de valorisation global à fin 2022, hors projet compteur communicant, était en léger retrait par rapport à l'année précédente. Cette évolution est à relier directement à la présence d'infrastructures d'incinération et d'enfouissement locales.

Par ailleurs, GRDF a maintenu en 2022 sa certification ISO 14 001 portant sur l'intégration du management environnemental dans les processus et la meilleure lecture de la performance environnementale en lien avec le projet d'entreprise et la politique RSE.



Achèvement du projet de transformation des activités communes

En 2020, ENEDIS et GRDF avaient constaté la réduction progressive des avantages à mettre en commun leurs activités support au sein du service commun, en raison de l'évolution de leurs orientations stratégiques respectives et de la spécialisation progressive de leurs activités et équipes opérationnelles. En conséquence, ils ont décidé d'un commun accord de lancer le projet de transformation des activités communes (TAC) pour mettre fin à la complexité générée par la mixité dans les domaines de la compatibilité, la gestion des contrats de travail, le support informatique et télécom, et la logistique. En 2022, l'équipe du projet TAC a piloté avec succès l'ensemble des actions nécessaires, qui ont mené à la séparation des activités par énergie. Les équipes concernées ont rejoint GRDF le 1^{er} janvier 2023.

GRDF toujours attaché à un dialogue social de qualité

L'année 2022 a été marquée par de nombreux accords signés avec les organisations syndicales représentatives.

L'accord ambition sociale, signé par les quatre organisations syndicales en juin, a pour ambition de créer et maintenir un environnement de travail inclusif pour toutes et tous. Il s'articule autour de 3 axes :

- travailler et bien vivre ensemble chez GRDF : prévention et lutte contre les préjugés, discriminations et toute atteinte à la dignité ;

- qualité de vie et des conditions de travail, et équilibres des temps ;
- accompagnement et soutien des salariés connaissant des périodes de fragilité liées à leur état de santé ou à celui de leurs proches.

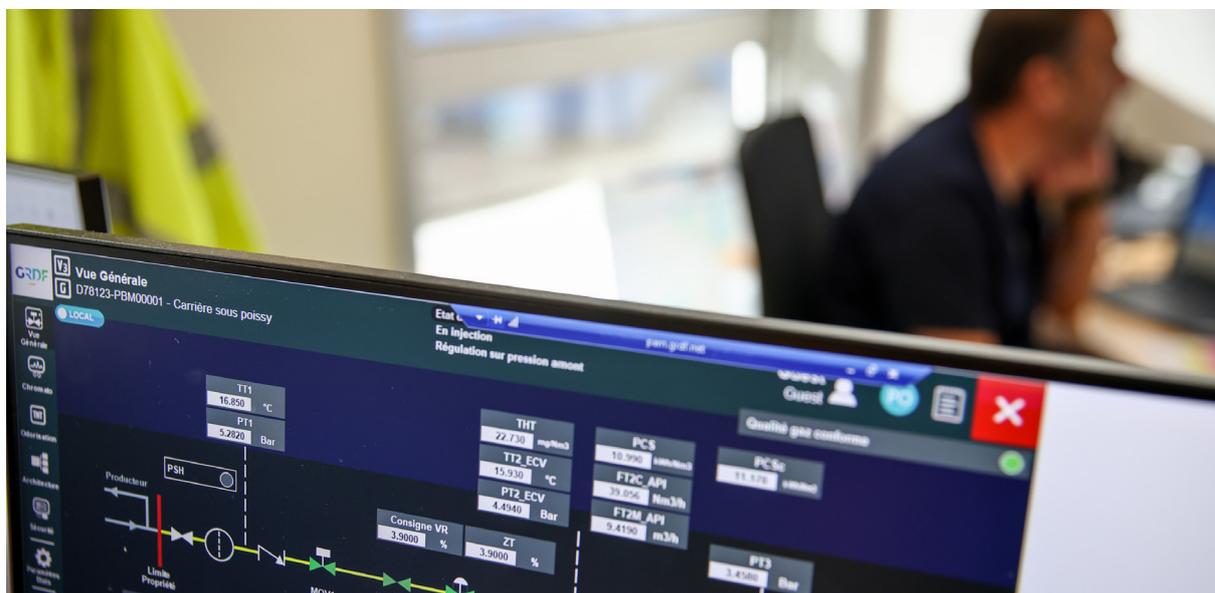
Associé à un accord pour la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, il incarne l'engagement de GRDF en faveur de l'inclusion et de la diversité.

D'autres accords signés ont jalonné l'année 2022 :

- prise de travail sur le chantier et prise de travail à distance, qui modernisent l'organisation du travail et tirent parti de l'expérience acquise durant les périodes de confinement Covid ;
- gestion de l'emploi et des parcours professionnels ;
- alternance, qui réaffirme l'engagement de GRDF en faveur de l'alternance comme voie d'excellence de la formation, de la professionnalisation et de l'insertion des jeunes dans le monde de l'entreprise.

Les négociations salariales annuelles obligatoires se sont déroulées dans un contexte particulier d'inflation et de tensions sociales. Ces négociations ont permis d'aboutir à un accord signé le 18 novembre avec trois des quatre organisations syndicales représentatives de GRDF, obtenant ainsi la majorité et étant donc valide.

Toutefois, un mouvement social a perduré impactant les activités de GRDF durant le mois de novembre et décembre en particulier en Île-de-France. Un protocole de fin de conflit été signé le 20 décembre 2022.





72 %

des collaborateurs
ont réaffirmé
leur confiance
dans la stratégie
adoptée par
l'entreprise

C'est à vous et la confirmation de l'engagement des salariés

En 2022, l'engagement des salariés de l'entreprise est resté élevé, comme le reflètent les résultats de l'enquête C'est à vous 2022, réalisée entre le 15 mars et le 5 avril 2022. Le taux de participation de 79 % est le plus élevé jamais enregistré chez GRDF, ce qui montre l'intérêt et l'attachement des salariés de GRDF. Les résultats sont très satisfaisants.

Le taux d'engagement, qui recouvre la fierté de travailler pour l'entreprise, l'épanouissement au travail, l'adhésion à la stratégie et le fait de recommander GRDF, s'est élevé en 2022 à 70 %. Même s'il marque un léger recul par rapport à 2021, il reste supérieur à la moyenne des entreprises du secteur (*benchmark* BVA³). Il doit être resitué dans une période où la place du gaz dans le système énergétique national n'a jamais été aussi challengée.

Dans ce contexte, les collaborateurs ont réaffirmé leur confiance dans la stratégie adoptée par l'entreprise : 72 % adhèrent aux orientations (même taux qu'en 2021) et estiment que la direction générale en communique une vision claire.

Les indicateurs concernant le quotidien du travail et de l'organisation sont demeurés quant à eux bien positionnés, voire ont enregistré une légère progression pour certains (charge de travail, équilibre vie professionnelle/vie personnelle).



3. Enquête *ad hoc* réalisée auprès de salariés d'entreprises françaises, de 500 salariés et plus, exerçant dans le secteur privé ou public, tous secteurs d'activités confondus.



Le rapport au management est également resté un point fort, et les managers eux-mêmes, se sont déclarés globalement armés et accompagnés pour exercer leurs fonctions managériales dans de bonnes conditions.

Même si des progrès restent à réaliser sur certains éléments concernant l'orientation clients, l'influence positive de la digitalisation est de mieux en mieux perçue.

Enfin, les questions concernant la sécurité et la charte éthique ont continué d'être extrêmement bien évaluées.

En 2022

Taux de féminisation de l'entreprise

28,4 %

Taux de féminisation du CODIR

39 %

Index de l'égalité professionnelle

94/100

+6 points en 2 ans

Objectif visé en 2023 du taux de salariés en situation de handicap

6 %

Diversité et inclusion

Chez GRDF, la mixité et l'inclusion sont des vecteurs clés de performance, de progression et d'innovation.

En 2022, GRDF a atteint ses objectifs en matière de féminisation avec un taux stabilisé à 28,4 % comme en 2021, alors que le taux de féminisation des CODIR était de 39 %. La politique engagée en matière d'égalité professionnelle a encore permis de progresser sur l'index de l'égalité professionnelle en obtenant pour l'année 2022 la note de 94/100, soit 1 point de plus que l'an dernier. Cet index 2022 confirme la mobilisation sans faille de l'entreprise en la matière avec une progression de 6 points en 2 ans.

Outre ces objectifs, GRDF a signé un accord pour la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes le 3 juin 2022, ainsi qu'un accord relatif à l'ambition sociale de GRDF.

Le taux de salariés en situation de handicap est resté stable par rapport à 2021. Il représentait en 2022 4 % des effectifs sans compter les intérimaires pour un objectif visé de 6 % en 2023. Le volume des achats réalisés auprès du secteur adapté et protégé a quant à lui progressé, atteignant 2 614 137 euros à fin 2022.



Les négociations du futur accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap devraient commencer début 2023. En 2022, GRDF a conservé les labels diversité et égalité, respectivement portés par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et le ministère chargé de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances. Le label diversité récompense les organisations qui s'engagent pour prévenir les discriminations et pour promouvoir la diversité. Le label égalité est la marque d'organismes novateurs dans leur approche de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces deux labels, délivrés par l'AFNOR, sont valables 4 ans.

Enfin, GRDF est partenaire de l'association Elles Bougent dont l'action favorise l'accès aux métiers techniques pour les jeunes femmes. Le réseau Vert Elles des femmes de GRDF continue également ses actions pour favoriser l'intégration et la progression des femmes dans l'entreprise. En outre, cette année encore, La directrice générale est la marraine de la promotion des ingénieures, une promotion 100 % féminine de BTS technique.

La dynamique d'achats responsables se renforce

Représentant chaque année plus d'1,8 milliard d'euros, les achats de GRDF constituent un levier d'une importance considérable pour la transition écologique et sociale. Après une formation aux achats responsables en 2020, les acheteurs ont été formés en 2022 aux enjeux carbone et au recours à l'insertion professionnelle.

Parmi les évolutions récentes, les critères RSE ont été renforcés pour permettre de valoriser les offres des fournisseurs répondant le mieux aux ambitions sociétales et environnementales de GRDF. Désormais, un pli RSE est remis avec chaque offre et son poids dans la notation finale oscille entre 10 et 20 %.

Après une première année d'expérimentation auprès des fournisseurs de matériels, le volet RSE est désormais intégré aux audits de travaux et de services techniques à la suite de la sensibilisation des qualitiens et de la co-construction d'un questionnaire.

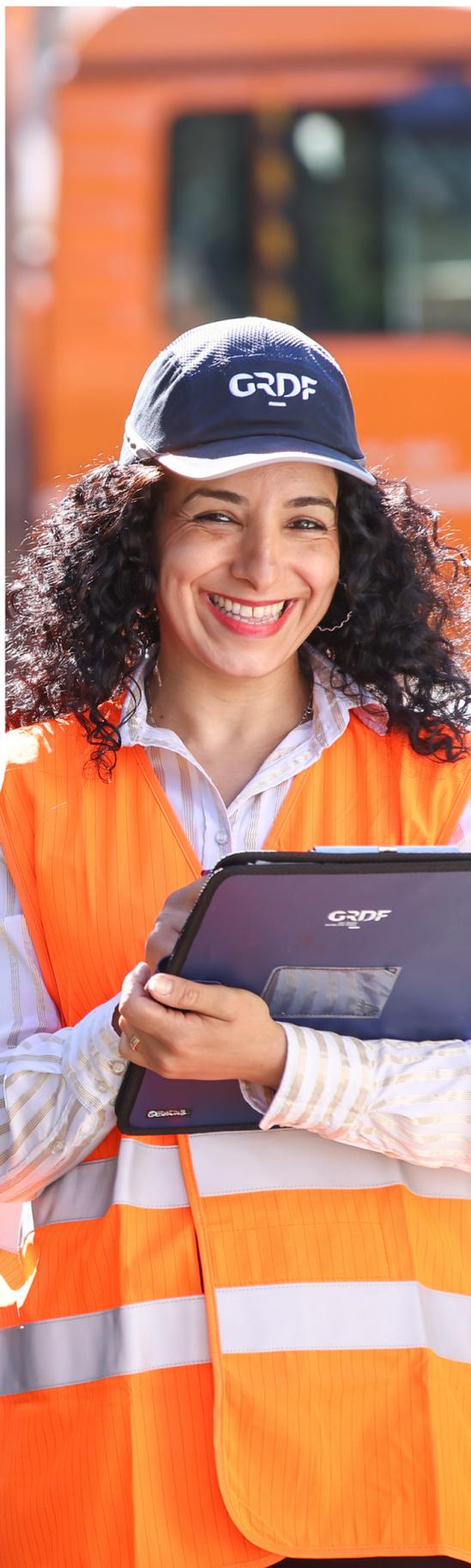


Par ailleurs, des chantiers ont été lancés sur le volet environnemental : un plan de décarbonation des achats a été initié, notamment par l'accompagnement de dix fournisseurs significatifs, couvrant 10 % du volume des achats de l'entreprise.

Sur le volet de l'inclusion, GRDF a alloué plus de 2,6 millions d'euros d'achats au secteur protégé et adapté en 2022 grâce notamment à certains marchés IT et Tertiaires. En complément, des clauses d'insertion ont été intégrées dans certains contrats de travaux et services techniques.

Des ateliers avec les acheteurs régionaux et le réseau GESAT ont été réalisés afin de renforcer la contribution des régions à l'objectif des 3,5 millions d'euros alloués au secteur protégé et adapté en 2023. Des livrables et plans d'actions ont par la suite été portés auprès des équipes d'acheteurs régionales.

En reconnaissance de son engagement dans la qualité de sa relation avec ses fournisseurs dans le domaine des achats, GRDF a obtenu en septembre 2021, et maintenu en 2022 à la suite d'un audit annuel, le label relations fournisseurs et achats responsables (RFAR), unique label reconnu par l'État dans ce domaine.





L'activité de la Fondation GRDF contribue directement à l'ancrage local de l'entreprise

La Fondation GRDF, abritée par la Fondation de France, agit depuis plus de deux ans en faveur du développement économique et social des territoires. Elle soutient des projets locaux d'intérêt général, qui apportent des réponses à des besoins, des fragilités, diagnostiqués localement, en s'y inscrivant dans une dynamique de transformation économique, sociale et écologique.

En 2022, la fondation a porté un effort particulier sur la consolidation du parcours d'accompagnement et de suivi des projets soutenus,



ainsi que sur le renforcement de sa proximité avec GRDF. La première politique d'engagement des salariés de l'entreprise a ainsi été validée au mois de juin par le Comité exécutif de GRDF.

La fondation accompagne désormais 61 projets déployés dans près de 90 territoires au sein de 12 régions. Tous ces projets sont parrainés par une collaboratrice ou un collaborateur de GRDF, créant ainsi des liens et des synergies de proximité. Les soutiens aux mécénats stratégiques, *Makesense*, *Cuisine Mode d'Emploi(s)* et *Territoires zéro chômeur de longue durée*, ont été renouvelés, de même que le partenariat avec le Réseau des pionniers des alliances en territoire.



Conception/création graphique : Atelier Patrick Guillon

Crédits photographiques : CIVIGAZ, Cuisine Moded'Emploi(s), Make sense, Shutterstock,
©GRDF/Frédéric Berthet, /Grégory Brandel, /EMKA Photographe, /Éric Frotier de Bagnaux/CAPA Pictures,
/David Nakache, Ldd et DR.





Société anonyme au capital de 1 800 745 000 €
Siège social : 6, rue Condorcet - 75009 Paris

444 786 511 RCS PARIS



L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Quel que soit votre fournisseur

